

**TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, DES MERCREDIS
ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
(À compter du 1^{er} septembre 2025)**

La tarification est calculée en fonction d'un taux d'effort (pourcentage appliqué sur le quotient familial de chaque famille) avec un tarif « plancher » calculé sur un quotient familial de 760, et un tarif « plafond » calculé sur un quotient familial de 2 000. Si la famille ne communique pas le quotient familial, le tarif plafond est automatiquement appliqué.

TARIF	TAUX D'EFFORT
Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET	
Mercredis et vacances scolaires :	
Journée	1,08 %
Demi-journée avec repas	0,86 %
Demi-journée sans repas	0,65 %
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :	
Le matin	0,087 %
Le soir	0,22 %
Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET	
Mercredis et vacances scolaires :	
Journée	1,51 %
Demi-journée avec repas	1,30 %
Demi-journée sans repas	1,08 %
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :	
Le matin	0,122 %
Le soir	0,30 %

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter. Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

Sortie	5,10 €
Pénalité pour tout enfant accueilli le soir, sans y avoir été inscrit, ou pour tout retard au-delà de 19h15	13,20 €